

ATELIER DE FORMATION AUX COMITÉS ORGANISATEURS D'ACTIVITÉS SOCIALES ET FESTIVES À L'INTENTION DES PERSONNES ÉTUDIANTES

PLANIFICATION, ORGANISATION ET ORCHESTRATION	
Type d'activité/initiative	Activité de sensibilisation et de prévention
Année universitaire ou trimestre	2018-2019 Note : Cet atelier a été offert une première fois à l'automne 2017 par les Services aux étudiants, pour le campus de Gatineau seulement, et a par la suite évolué afin de l'élargir à l'ensemble des comités organisateurs étudiants des sites de l'UQO et de tenir compte des besoins exprimés par les comités organisateurs.
Objectif(s) visé(s)	Sensibiliser et prévenir les violences à caractère sexuel lors d'activités sociales et festives offertes aux personnes étudiantes.
S'il y a lieu, contenus abordés	<p>L'atelier de formation a présenté trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet 1 présenté par l'UQO : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le grand message institutionnel qu'à l'UQO, c'est tolérance zéro en matière de violence à caractère sexuel, comme toutes autres formes de harcèlement, d'inconduite et de violence. ○ Les principes directeurs des Services aux étudiants encadrant la planification, l'organisation et la tenue des activités sociales et festives incluant les composantes du guide suivantes (sans être exhaustives) : rôles, responsabilités et devoirs ; ce qui n'est pas toléré à l'université, quoi faire avant, pendant et après une activité ; personnes ressources pour les comités ; liste des ressources sur et hors campus pour venir en aide lors d'une situation de violence à caractère sexuel. ○ Ce qu'est l'initiative <i>Commande un angelot</i>. • Volet 2 présenté par une personne experte sur les questions des violences à caractère sexuel : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les violences à caractère sexuel et le consentement dans un contexte festif. ○ Le rôle des témoins actifs. • Volet 3 présenté par des personnes expertes (médecin de la direction de la santé publique du CISSO et directeur du centre d'intervention et de prévention en toxicomanie) : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'alcool, les drogues et les opioïdes dans un contexte festif. <p>Notes : En attendant l'arrivée du Bureau d'intervention en matière d'inconduite (BIMI), l'orchestration de l'atelier a été réalisée par le Bureau de la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme. Il importe de souligner que cet atelier s'est offert à plusieurs reprises en 2018-2019, soit avant l'adoption de la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> (Politique). L'atelier est d'une durée approx. de 2.5 h. Lors de l'atelier, une capsule vidéo sur le consentement a été présentée : Le consentement : pas si compliqué finalement! et les documents suivants ont été remis aux participants : cahier du participant, dépliant de l'UQO (dépliant 1/dépliant 2), dépliant du CALAS Outaouais/CALACS des Laurentides et macarons. De plus, le document suivant a été partagé aux membres des comités organisateurs : Rapport de consultation et de recension préliminaire - Les situations à risque et les meilleures pratiques de prévention et d'intervention dans le contexte des activités d'accueil en milieu universitaire (Organisme Sans oui, c'est non!, août 2017).</p>
S'il y a lieu, contexte de l'offre	À compter de l'automne 2018, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la <i>Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel</i> (Politique), l'atelier de formation annuel a été rendu obligatoire pour les comités organisateurs qui souhaitent obtenir du financement des Services aux étudiants

	(SAÉ). Au moins un membre du comité organisateur devait suivre cette formation et avait l'obligation de la diffuser auprès des membres absents et bénévoles de leur comité.		
Quand	L'atelier de formation a été offert le 20 août 2018 et par la suite, pour les comités organisateurs absents, à différentes dates au cours de l'année 2018-2019, soit avant l'adoption de la Politique.		
Clientèle cible	Les responsables et membres des comités organisateurs des activités sociales et festives à l'intention des personnes étudiantes, incluant les bénévoles, de même que les animateurs à la vie étudiante des SAÉ, le personnel des cafés-bar, les agents de sécurité. À noter que les comités organisateurs peuvent être affiliés ou non aux associations étudiantes ou aux regroupements étudiants. Les membres de ces comités organisateurs sont des personnes étudiantes. Note : L'intervenante du CALAS Outaouais-AGE-UQO (réf. campus de Gatineau) était présente à l'atelier de formation du mois d'août et a aussi offert un atelier aux comités organisateurs absents en août.		
Responsable de la réalisation	Vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme (responsable du projet d'une université sans violence sexuelle), via l'Équipe de coordination du Projet ¹		
Principales actions	QUAND	ACTIONS PRINCIPALES	PAR QUI
	Février	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les objectifs de formation en vue de bien cerner chacun des volets de l'atelier de formation et le contenu à livrer, en collaboration avec les Services aux étudiants. 	Équipe de coordination du Projet
	Mars - Juin	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les personnes ressources qui livreront le contenu de la formation (appelées ici <i>formateurs</i>). Rencontrer ces personnes ressources afin de exprimer les attentes reliées aux objectifs poursuivis par l'atelier, tout en tenant compte des expériences passées et des besoins exprimés par les comités organisateurs. Importance d'offrir un atelier interactif et des exemples concrets et adaptés au contexte de l'UQO. 	Équipe de coordination du Projet
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le guide d'encadrement des activités sociales et festives, en consultant les SAÉ. Au besoin, remplacer la version publiée sur le Web. 	Équipe de coordination du Projet
	Septembre	<ul style="list-style-type: none"> Transmettre une convocation à la clientèle visée par l'atelier, une fois que les nouveaux comités organisateurs seront en place, en y communiquant : but, objectifs de formation, pour qui, animation, quand, lieu, comment y participer. 	Équipe de coordination du Projet

¹ En l'absence du Bureau d'intervention en matière d'inconduite (BIMI), initiée par l'Équipe de coordination du projet d'une université sans violence sexuelle.

		<ul style="list-style-type: none"> Préparer le matériel de formation : cahier du participant et outils de sensibilisation à remettre. 	
	Octobre	<ul style="list-style-type: none"> Livrer le contenu de l'atelier de formation, tenant compte des objectifs poursuivis. 	Par les personnes qui agiront comme formateurs
		<ul style="list-style-type: none"> Prenant en compte du résultat de l'évaluation de l'atelier faite par les personnes participantes, identifier des pistes d'amélioration ciblées pour la prochaine année. 	Équipe de coordination du Projet
	Le calendrier a été ajusté pour mieux refléter les actions à entreprendre.		
S'il y a lieu, animation	Selon le contenu du volet de formation à livrer, chacun a été offert par une personne ressource spécifique.		
RÉALISATION			
Nombre – population cible	<ul style="list-style-type: none"> Comités organisateurs 2018-2019 : Associations, regroupements et comités étudiants <ul style="list-style-type: none"> Campus de Gatineau : 26 groupes ISFORT de Ripon : 1 groupe Campus de Saint-Jérôme : 10 groupes <p>Grand total : 37 groupes composés de personnes étudiantes ainsi que les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> animatrices à la vie étudiante des Services aux étudiants agentes de sécurité membres du personnel des café-bars étudiants. 		
S'il y a lieu, nombre de participants	<p>Au cours de l'année 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au campus de Gatineau, 16 groupes ont reçu la formation. À l'ISFORT de Ripon, le seul groupe existant a reçu la formation (1 groupe). Au campus de Saint-Jérôme, tous les groupes ont reçu la formation (10 groupes). <p>Grand total : 73 % des groupes ont reçu la formation et excluant les personnes formatrices, il s'agit de 65 personnes participantes (comparativement à douze l'année précédente). Les SAÉ détiennent la liste des groupes ainsi que le nom des personnes participantes ayant suivi l'atelier de formation en 2018-2019.</p>		
Bilan de réalisation après évaluation	<p>Comparativement à l'année 2017-2018, il s'agit d'une forte augmentation du nombre de groupes participants. Ceci a été rendu possible en raison que les SAÉ ont fait plusieurs appels auprès des comités organisateurs afin de suivre obligatoire l'atelier de formation en 2018-2019 pour obtenir du financement.</p> <p>Considérant les expériences passées (en 2017-2018 et 2018-2019), il a été constaté qu'offrir cet atelier en août n'est pas idéal, ainsi qu'en avril (fin de trimestre) comme certaines universités. Puisqu'une forte majorité des groupes de l'UQO a participé à la formation en 2018-2019 et que leur composition sera possiblement modifiée qu'en septembre prochain, il est recommandé d'offrir plutôt la formation après la mise en place de la nouvelle composition, c'est-à-dire, à compter du mois d'octobre. Autrement dit, les groupes actuels et formés sont ceux qui organiseront des activités sociales et festives en regard de la rentrée universitaire d'automne 2019. Pour les groupes qui n'auraient pas répondu à l'appel et rappel des SAÉ, il est suggéré que ceux-ci puissent suivre une formation sur mesure établie par le Bureau d'intervention en matière d'inconduite (BIMI) advenant qu'ils organisent des activités pour la prochaine rentrée universitaire d'automne 2019.</p>		

	<p>En plus de ce qui a été mentionné à la section ci-dessus intitulée : « <i>S'il y a lieu, contenus</i> » abordés, voici une copie des trois présentations portant sur chacun des volets présentés par les experts de contenu : Volet 1 : <i>Cadre de référence pour l'organisation des activités sociales et festives</i> (UQO); Volet 2 : <i>Violence à caractère sexuel dans un contexte festif</i> (SOCN et CALAS); Volet 3 : <i>Alcool, drogues et opioïdes... ce que vous devez savoir</i> (CISSO et CIPTO).</p> <p>Il importe de souligner que suite à l'évaluation (formulaire) de cet atelier par les personnes participantes, il a été mentionné qu'elles préfèrent que celles-ci s'offrent à eux en présentiel.</p>
<p>Impact perçu par les participants</p>	<p>De manière générale, les personnes participantes ont aimé ce nouveau format de l'atelier comparativement à l'an passé, puisqu'il a permis notamment de présenter des exemples concrets adaptés au contexte de l'UQO et de répondre aux questions des membres organisateurs.</p>
<p>Coût</p>	<p>Les ateliers de formation offerts en 2018-2019 n'ont généré aucun coût pour l'UQO. Rappelons qu'en 2018-2019, l'organisme <i>Sans oui, c'est non!</i> offrait gratuitement les services d'une formatrice. Toutefois, il se pourrait que cela change à compter de 2019-2020, selon ce qui est actuellement envisagé par cet organisme en raison qu'il recherche un mode de financement pour soutenir leurs activités de fonctionnement.</p>
<p>RECOMMANDATION</p>	
<p>Recommandation pour l'année subséquente</p>	<p>Reconduire cette initiative pour 2019-2020.</p> <p>Également, nous recommandons les pistes d'amélioration ciblées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le BIMI puisse offrir l'atelier de formation à compter du mois d'octobre 2019. • Le BIMI puisse valider l'encadrement proposé dans le document de travail portant sur le guide existant afin que cet encadrement puisse s'aligner à la nouvelle Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (Politique) adoptée par le Conseil d'administration le 3 décembre 2018. À noter que d'autres encadrements administratifs seront sous peu adoptés par l'UQO tels que le règlement sur la civilité, de sorte qu'il pourrait être intéressant de tenir compte de ceux-ci dans le guide institutionnel. Pour ce faire, il est recommandé de valider l'ébauche du guide institutionnel, tel que prévu par la Politique, qui sera émis par le BIMI préalablement avec les SAÉ, en raison que cette entité administrative offre des services de soutien directs aux associations étudiantes, comités étudiants et regroupements étudiants. • Le BIMI puisse explorer la possibilité de créer des capsules vidéo portant sur des thèmes spécifiques, adaptées au contexte de l'UQO, tels que : l'alcool, les opioïdes et les drogues (consommation responsable et obligations émanant de loi); le sextage. Advenant leur création, il est alors suggéré de publier ces capsules vidéo dans la boîte à outils publiée sur le Web à l'intention de la communauté universitaire. <p>Puisque le BIMI est l'entité responsable de planifier, d'organiser et d'orchestrer les activités de formation, à la suite des avis reçus par le Comité permanent (réf. Politique), il est recommandé que le BIMI puisse informer les Services aux étudiants afin que ceux-ci puissent être au courant des groupes ayant suivi l'atelier en 2019-2020, en raison, notamment, que les SAÉ accordent un financement sous condition d'avoir suivi cet atelier de formation. D'ailleurs, sur demande du BIMI, les SAÉ pourront fournir la liste des associations étudiantes, regroupements étudiants et comités étudiants.</p>